



Salaire non perçu après démission

Par **karine_old**, le **24/04/2007** à **09:21**

Suite à une **démission le 21 janvier 2006**, je n'ai toujours pas reçu mes papiers de sécurité sociale et mon solde de tout compte. A mainte reprise mon ex employeur m'a dit qu'il mettrait tout ceci en ordre et depuis plus de nouvelle. Ai je encore un recours quelconque ? J'ai un décompte comptable qui m'indique que je dois percevoir un mois de salaire. Que dois-je faire pour qu'il me paie et me donne mes documents administratif. Merci.

Par **Pierre**, le **24/04/2007** à **14:37**

Je vous conseille de lui envoyer une **lettre recommandée avec accusé de réception**, dans laquelle vous lui demandez de vous payer votre salaire immédiatement. Vous précisez que sinon vous lui adresserez une **somation de payer**, qui sera éventuellement suivie d'une procédure en **référé** (procédure rapide). Cette menace fait souvent réagir les employeurs assez rapidement.